



Prioreno Bâtiments Publics - FAQ

07/10/2022



Accès au service

Questions	Réponses
Combien coute l'accès à Prioréno ?	L'accès à Prioréno est gratuit pour toutes les collectivités, aujourd'hui comme demain. C'est un engagement pris par l'ensemble des partenaires sur Prioréno : Etat, Groupe Caisse des Dépôts, Enedis et GRDF
Je suis une collectivité : comment faire pour avoir un accès à Prioréno sur mon parc de bâtiments ?	Vous devez adresser (1) une demande d'accès à contact-prioreno@caissedesdepots.fr pour le compte de votre collectivité, et y joindre (2) la liste des personnes pour lesquelles vous souhaitez qu'un accès soit accordé (Nom, prénom, mail et copie de la pièce d'identité) et (3) les autorisations d'accès par Prioréno à vos données Enedis/GRDF, les formulaires types vous étant communiqués (à signer par la personne mentionnée sur les contrats d'énergie)
Je suis un acteur externe à la collectivité et agis pour son compte (Syndicat d'énergie, Conseiller énergie etc) : comment puis-je accéder à Prioréno ?	Vous devez faire remplir par le titulaire du contrat un document d'Autorisation d'accès au service Prioréno qui vous est proposé sur le site https://www.banquedesterritoires.fr/ . Dans le cas des syndicats d'énergie souhaitant organiser une demande groupée de leurs collectivités adhérentes, la Banque des Territoires peut vous accompagner dans cette démarche pour la faciliter sur demande spécifique via contact-prioreno@caissedesdepots.fr
Je suis une intercommunalité : comment faire pour bénéficier et faire bénéficier à mes communes adhérentes de Prioréno ?	S'agissant de votre propre parc, se référer à la ligne (5) de cette FAQ. Pour ce qui concerne le parc de vos communes adhérentes : vous pouvez fédérer l'adhésion des communes (idem, se référer pour chacune à la ligne (5) ou organiser cette démarche avec la Banque des Territoires qui en assurera avec vous la mise en œuvre (demande à adresser à contact-prioreno@caissedesdepots.fr). Enfin, si les communes titulaires des contrats d'énergie le souhaitent et dans une approche de stratégie de territoire, ces dernières peuvent également vous accorder si elles le souhaitent un accès à leurs données en vous spécifiant dans la liste des personnes habilitées.



Données

Questions	Réponses
Quelles informations ai-je besoin de renseigner pour utiliser Prioréno ?	Vous ne devez a priori apporter aucune donnée concernant votre parc de bâtiments et les consommations. Afin que Prioréno puisse automatiquement récupérer ces données réelles de consommation, vous devrez renseigner une seule fois pour toute vos sites qui consomment de l'énergie, avec un n° de compteur électrique et/ou gaz afin de donner autorisation d'accès aux données Enedis et GRDF. Pour améliorer la lecture et la qualité des résultats (pas d'obligation, mais cela est favorable à la qualité des résultats qui vous seront proposés), vous pourrez renseigner un libellé de votre établissement, une catégorie, une adresse, une localisation précise, ou encore la surface réelle de votre établissement.
Quelles sont les données de consommation transmises ?	Après autorisation de votre part, Prioréno accédera automatiquement à vos données de consommation énergétiques fournies par Enedis et GRDF. Ces données seront automatiquement actualisées sur une base annuelle et vous pourrez ainsi les récupérer sans effort. Les informations contractuelles et techniques concernant vos compteurs énergétiques sont également accessibles. Vous pouvez accéder pleinement au descriptif des données disponible sur https://datahub-enedis.fr/sge-tiers/ pour Enedis et sur https://sites.grdf.fr/web/portail-api-grdf-adict pour GRDF. Les données énergétiques des autres réseaux ne sont aujourd'hui pas disponibles dans Prioréno mais des travaux en ce sens sont en cours
Qui est responsable de la fiabilité des données ?	Enedis et GRDF sont responsables des données énergétiques issues de chaque compteur énergétique. Prioréno réalise une estimation indicative des résultats finaux ; que les études en ingénierie devront confirmer. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité liée à l'utilisation de ces résultats.
Où puis-je trouver les numéros de mes points de livraison ?	Vos numéros de compteurs énergétiques sont disponibles sur vos factures ou directement sur le matériel. Les compteurs électriques sont représentés par un identifiant à 14 chiffres. Les compteurs gaz sont représentés par un identifiant à 14 chiffres ou de type 'GI' suivi de 6 chiffres.
Quels sont les usages possibles d'un site ?	Les catégories possibles sont les suivantes : 'Administratif ou militaire' 'Culture et loisirs' 'Gestion des eaux' 'Industriel et commercial' 'Religieux' 'Santé' 'Science et enseignement' 'Sport' 'Autres' ou vide
Quelle est la définition d'un site dans Prioréno ?	Un site est défini par l'ensemble des éléments suivants : Un libellé, un n° de compteur électrique et/ou un n° de compteur gaz, une adresse et une catégorie (type d'usage). Dès lors qu'un même usage est identifié pour des bâtiments proches que vous renseigneriez, ils seront regroupés dans un même site (exemple : le site d'une école composée de plusieurs bâtiments / parcelles cadastrales). En effet, si les traitements automatiques rapprochent des sites avec un compteur partagé ou des bâtiments en commun, alors vous ne verrez qu'un seul site final agrégé dans les résultats. Dans les prochaines versions de l'outil, vous pourrez en tant qu'utilisateur affiner les résultats et préciser les bâtiments de chacun de vos sites.
Comment puis-je modifier la localisation d'un site ?	Sur l'écran de renseignement des sites, en cliquant sur un site sur la carte, puis en cliquant sur modifier la localisation dans l'info bulle.



Résultats

Questions	Réponses
Comment fonctionne l'outil ?	<p>Prioréno est un outil basé sur des données géographiques. Les sites de consommation que vous renseignez sont géolocalisés à l'aide de l'adresse renseignée.</p> <p>L'algorithme récupère les informations concernant les bons bâtiments disponibles dans les bases de données en s'aidant la Catégorie d'Usage renseigné ou à l'aide de votre SIREN pour trouver les parcelles qui vous appartiennent. La surface des bâtiments (au sens de la BD TOPO de l'Institut de Géographie National) est estimée (surface au sol fois le nombre d'étages / il ne s'agit pas d'une surface Carrez) et mise en rapport avec la consommation de vos compteurs électriques et gaz. Ainsi, une priorisation de vos sites selon la consommation par m2 est fournie en résultat ; avec les informations relatives à chaque site / bâtiment</p>
Comment sont priorisés les sites ?	<p>La priorisation se fait selon l'estimation de la consommation annuelle au m2</p>
Quelle est la fiabilité des résultats ?	<p>Les résultats sont donnés à titre indicatif et ne remplacent en aucun cas une étude en ingénierie nécessaire à toute décision. Prioréno ne les remplace en aucun cas mais permet notamment de cibler les bâtiments sur lesquels il est probablement plus intéressant de lancer ces études.</p> <p>La sélection des bâtiments et l'estimation de la surface comportent des marges d'erreurs.</p> <p>La consommation sur l'année civile peu également comporter un biais lié aux périodes de relevés par Enedis / GRDF.</p>
Quelles sont les bases de données utilisées ?	<p>Les sites de consommation renseignés</p> <p>BDTOPO Bâtiment (source IGN)</p> <p>Parcellaire Express (source IGN)</p> <p>Base SIRENE (source data.gouv)</p> <p>Fichier des locaux et des parcelles des personnes morales (source data.gouv)</p> <p>Données Enedis</p> <p>Données GRDF</p>
D'où proviennent mes données énergétiques ?	<p>Les données de consommation énergétiques électriques et de gaz, proviennent respectivement des réseaux de distributions Enedis et GRDF. Il s'agit de données de consommations réelles consommées automatiquement par le dispositif Prioréno</p>
Comment est calculée la surface des bâtiments ?	<p>La BDTOPO Bâtiment fournit la géométrie de tous les bâtiments de France grâce à son approche photogrammétrique (passages d'avions avec Lidar permettant la récupération des images 3D de chaque bâtiment).</p> <p>L'estimation se base sur la surface au sol multipliée par un nombre d'étage. Ce dernier peut être disponible dans la base BDTOPO Bâtiment, ou le cas échéant, estimé par rapport à la hauteur du bâtiment.</p>
Est-ce que plusieurs personnes d'une seule collectivité peuvent avoir accès ? /autorisation ?	<p>Chaque compte de la Banque des Territoires peut se rattacher à une collectivité et demander l'accès à PrioRéno. Les données sont partagées entre tous les membres de la collectivité.</p>
Pourquoi l'Etat ne couple pas cet outil avec OPERAT ? Cela aurait éviter des doubles saisies non ?	<p>Nous avons des échanges avec eux, et avons en particulier prévu cette voie dans nos axes de coopération. Mais pas avant 2023 au mieux (sachant que nous travaillons au site car nous ne savons ce qui se passe à l'intérieur de vos bâtiments, alors qu'OPERAT est par usage au sein de vos bâtiments donc potentiellement par étage si plusieurs usages)</p>

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)